



DECISION DU MAIRE N°DEC2024-036

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune souhaite développer les projets culturels.

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter une subvention auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif : Aide au développement de la pratique culturelle et artistique.

Article 2 : L'aide du département est sollicitée afin de développer la culture par la musique, l'opéra, le spectacle vivant, en proposant des projets de qualité amateurs et professionnels à destination d'un public intergénérationnel et les sensibiliser par cette diversité culturelle.

La subvention est destinée à financer les événements dans le cadre du centenaire de la ville :

- Ouverture de l'année du centenaire et inauguration de la Fresque du Port
- Grand Prix de Peinture et de Sculpture des 100 ans
- Kermesse des 100 ans
- Inauguration du Théâtre de Verdure
- Concert de la Ste Cécile Bohemian Rhapsody
- Les Festiv'Vespérales du centenaire :
- Festiv'Choeurs : Ecole de musique AMSP
- Festiv'classique : AMSP
- Festiv'Opéra : Opéras et Comédies musicales, Carmen
- Festiv'Classique : Barbara et Cyril Rovey
- Festiv'Jazz : Juan Carmona
- Festiv'Jazz : Mariannick Saint-Céran
- Festiv'Poésie : Les Poètes Chanteurs
- Festiv'chœurs : Rentrée des chœurs



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 013-211301049-20240328-DEC2024_036-AU



- Festiv' Jazz : Jazz en Bleu « Cathy Heiting 5tet »

Article 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière du département des Bouches du Rhône qui pourrait s'inscrire dans le cadre du dispositif Aide au développement de la pratique culturelle et artistique.

Article 4 : Le montant du projet estimé à 52 250 € réparti comme suit :

CHARGES PREVISIONNELLES	MONTANT	PRODUIT PREVISIONNEL	MONTANT
Ouverture de l'année du centenaire et inauguration de la Fresque	6 300	Financement de la ville	26 250
Grand Prix de Peinture & Sculpture des 100 ans	1 700	Conseil départemental	20 000
Kermesse des 100 ans	3 200	Conseil régional	6 000
Inauguration du Théâtre de Verdure	2 000		
Concert de la Ste Cécile "Bohemian Rhapsody"	4 500		
Festiv'Choeurs / AMSP			
Festiv'Classique / Barbara & Cyril Rovey			
Festiv'Jazz / Juan Carmona	21 500		
Festiv'Jazz / Mariannick Saint-Céran			
Festiv'Poésie / Les Poètes Chanteurs			
Festiv'Choeurs / Rentrée en chœurs	5 500		
Festiv'Jazz en Bleu / Cathy Heiting 5tet	3 000		
Frais, missions	4 550		
TOTAL	52 250	TOTAL	52 250

Article 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2024

Article 6 : Le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 28 mars 2024

Le Maire,
Maxime MARCHAND

